



## **Création de deux parcs aux abords des voies ferrées dans le Mile End**

**Projet de modification (2015-21)  
du Règlement d'urbanisme (01-277) et  
du Règlement sur les P.I.I.A. (2005-18)**

Assemblée publique de consultation  
23 février 2016

Mise en contexte

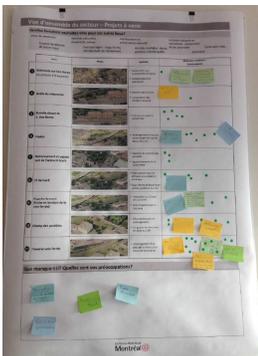
Historique

Propositions

Processus d'adoption

Depuis une dizaine d'années, le secteur des voies ferrées du Mile End a fait l'objet de plusieurs démarches de réflexion autant citoyennes que de l'arrondissement, entraînant certaines réalisations dont :

- Reconnaissance du Champ des possibles;
- Protection d'ateliers d'artistes;
- Requalification de la rue Saint-Viateur Est;
- Avènement du Marché des possibles;
- Création d'un comité de pilotage pour s'assurer de la cohérence des interventions.



Trois consultations publiques ont eu lieu en 2015 : Décision de s'attarder sur deux terrains pour une première phase d'aménagement.

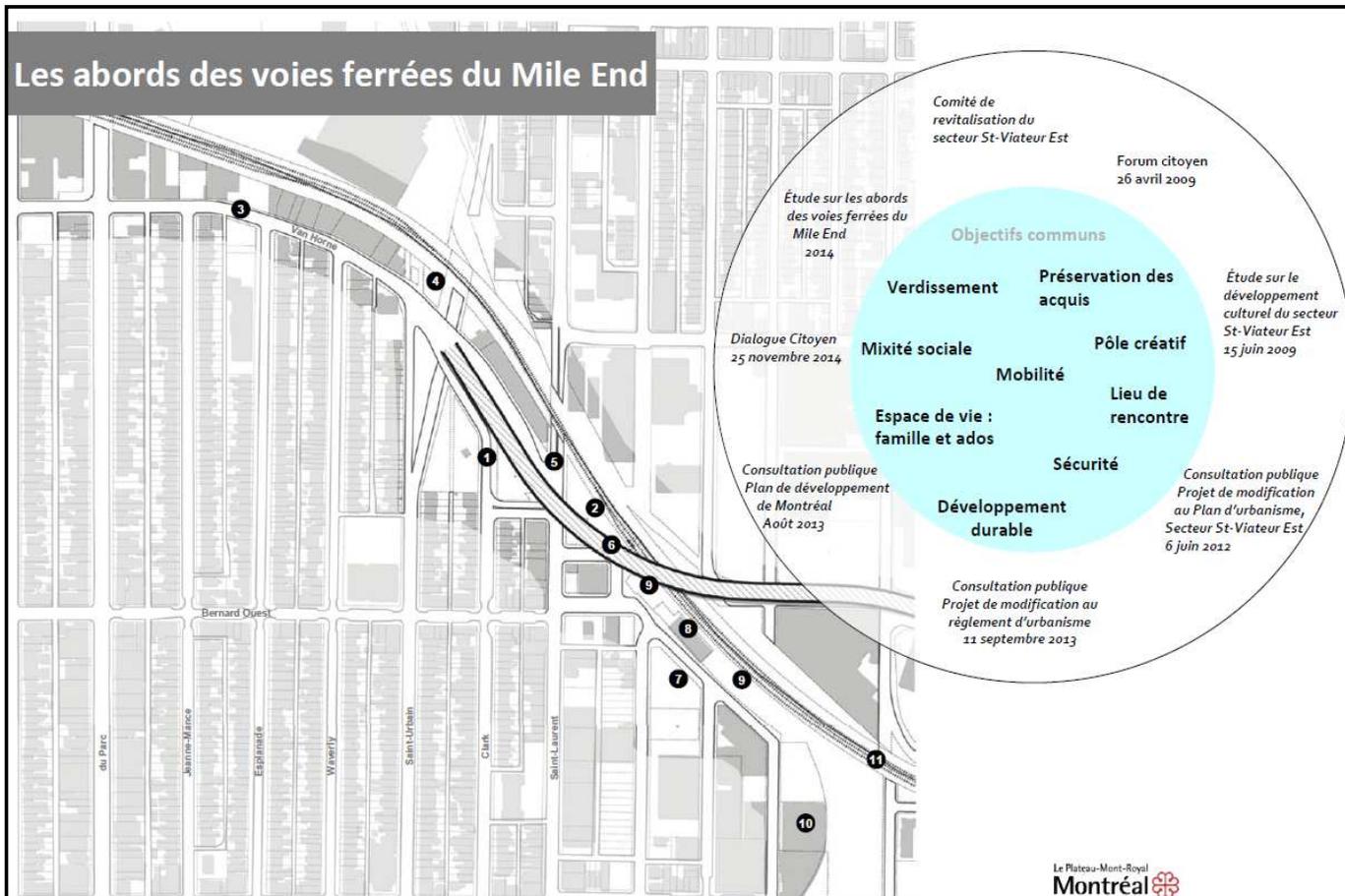
Mise en contexte

Objectifs

Propositions

Processus d'adoption

### Les abords des voies ferrées du Mile End



Mise en contexte

Plan d'urbanisme

Propositions

Processus d'adoption

L'arrondissement  
compte  
présentement 54  
parcs ou places  
publiques

Légende :

**P** : Nouveau parc

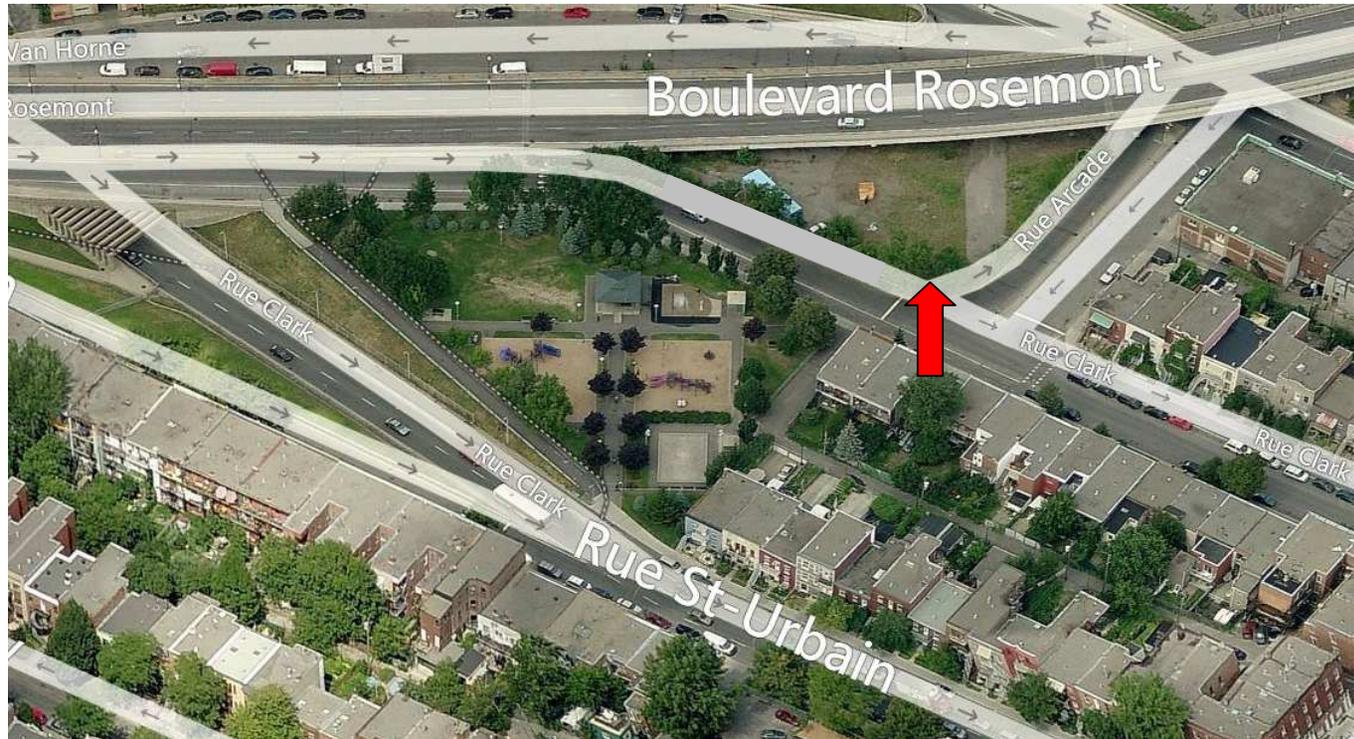


Mise en contexte

Localisation

Propositions

Processus d'adoption

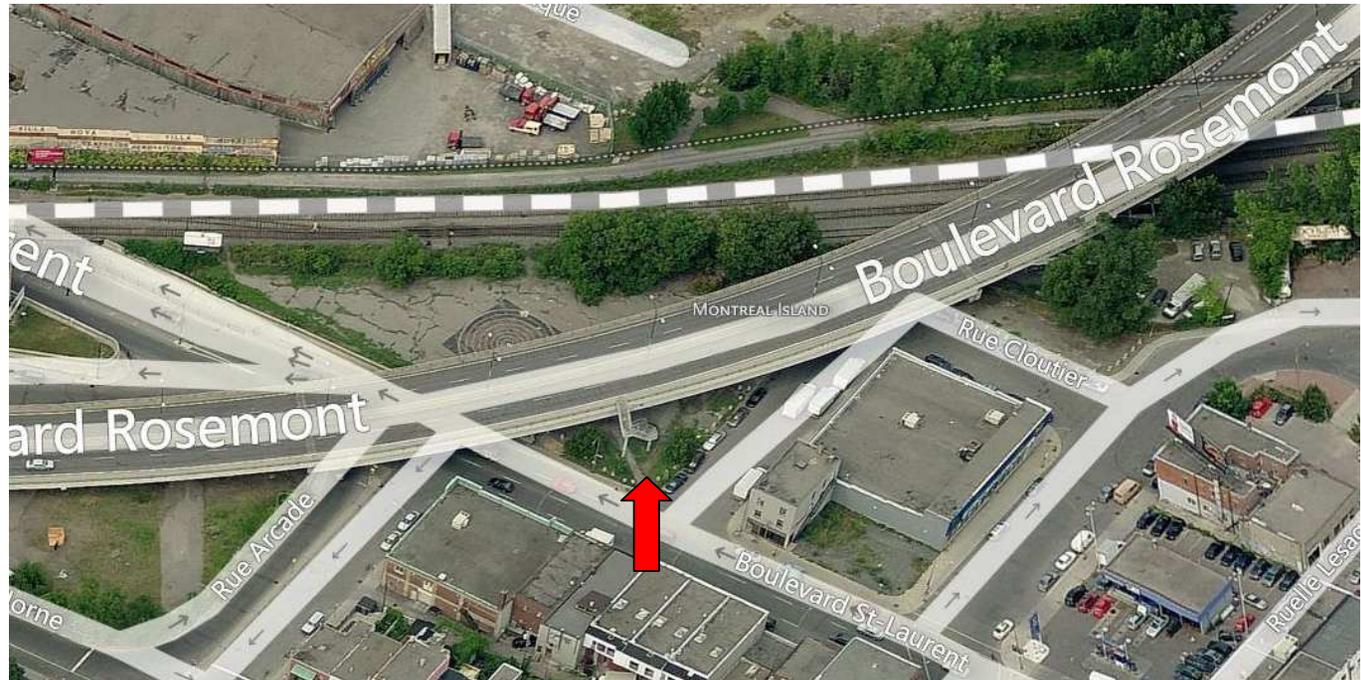


Mise en contexte

Localisation

Propositions

Processus d'adoption



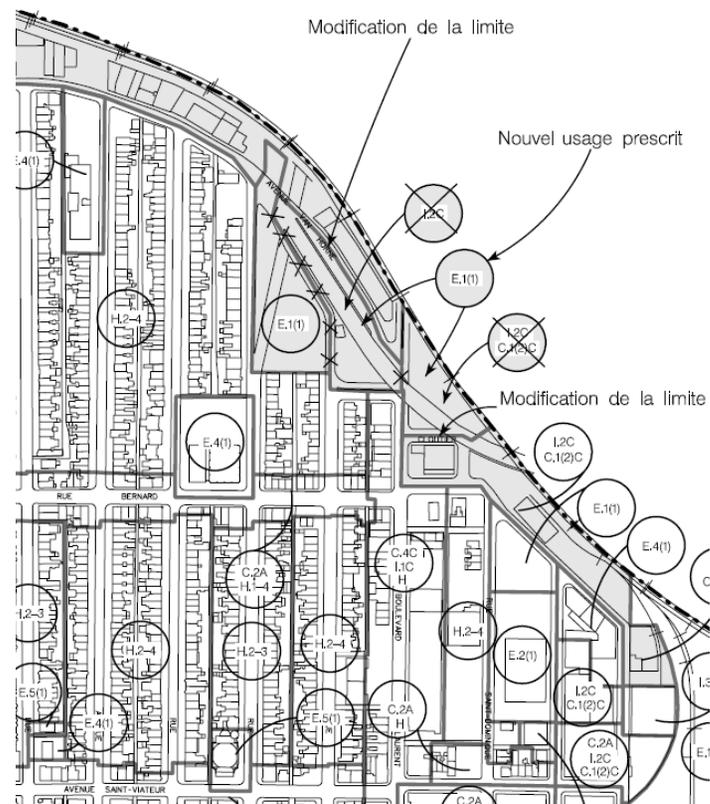
Mise en contexte

Modification  
réglementaire

Propositions

Processus d'adoption

Proposition : Identifier deux nouveaux parcs aux plans de l'annexe A du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal (01-277)* et au plan de l'annexe A du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal (2005-18)*.

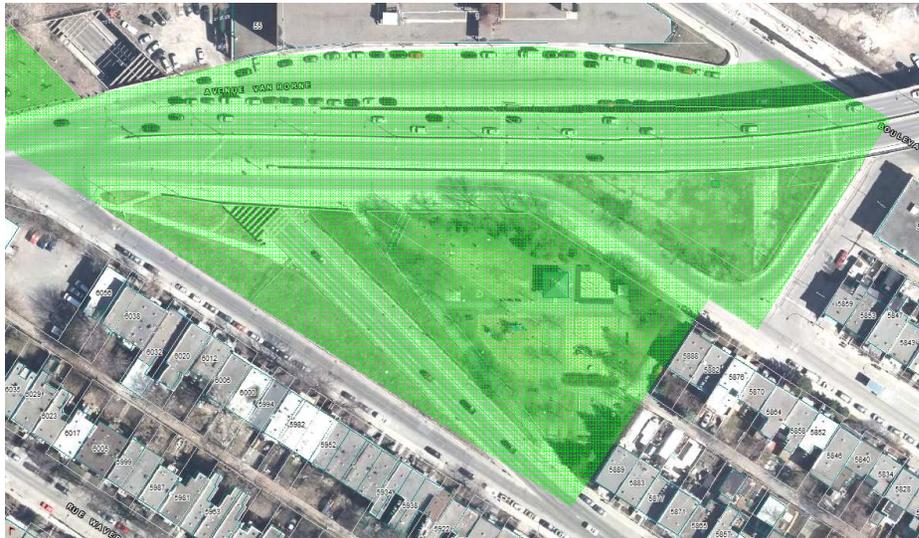


Mise en contexte

**Propositions**

Parc « sans nom »

Processus d'adoption



Zonage :

I.2C



E.1(1)

Lots 1 866 561 et  
1 870 282

Localisation : Au coin de la rue de l'Arcade et du boulevard Saint-Laurent

Utilisation : Terrain vacant

Explications : Annexer le terrain au parc Lhasa-De Sela adjacent de par la fermeture de la bretelle Clark



Mise en contexte

Propositions

Terrain sous  
le viaduc

Processus d'adoption



Zonage :  
I.2C C.1(2)C



E.1(1)

Lots  
2 334 592,  
2 336 453 et  
2 334 591

Localisation : Au coin de la rue Cloutier et du boulevard Saint-Laurent

Utilisation : Terrain vacant

Explications : Aménager ce terrain pour éventuellement en faire un « skatepark »



Mise en contexte

Propositions

**Processus d'adoption**

Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU)	3 novembre 2015
Avis de motion + Adoption du 1 <sup>er</sup> projet de règlement (CA)	1 février 2016
<b>Assemblée publique de consultation</b>	<b>23 février 2016</b>
<i>Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement (CA)</i>	<i>7 mars 2016</i>
<i>Période pour demande d'approbation référendaire</i>	<i>mars 2016</i>
<i>Adoption du règlement (CA)</i>	<i>4 avril 2016</i>

Mise en contexte

Propositions

**Processus d'adoption**

### **Disposition susceptible d'approbation référendaire:**

- Usage

### **Pour être valide, une demande d'approbation référendaire doit :**

- Provenir de la zone composant le secteur visé ou d'une zone contigüe à celle-ci;
- Indiquer la disposition qui en fait l'objet et la zone ou le secteur d'où elle provient;
- Être signée par au moins 12 personnes ou la majorité si la zone compte 21 personnes ou moins;
- Être reçue par l'Arrondissement au plus tard le 8e jour suivant la publication de l'avis annonçant la possibilité d'approbation référendaire.



**Merci !**  
**Questions ?**



@ LePMR



@ LePMR



/leplateaumontroyal

[ville.montreal.qc.ca/leplateau](http://ville.montreal.qc.ca/leplateau)

